

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Au Nom d'Allah, Clément et Miséricordieux

الواجبات المتحتمات المعرفة
على كل مسلم ومسلمة

*Ce que tout musulman et
musulmane se doit de savoir*

Cheikh Muhammad Ibn Abdelwahhab

Traduction : Abu Talha

Les 3 fondements dont la connaissance est nécessaire à tout musulman et musulmane

Ces trois fondements sont : **la connaissance du Seigneur, de l'islam et du Prophète (SAW)**. Ainsi, si on te questionne : **qui est ton Seigneur ? Dis : mon Seigneur est Allah**, qui m'a comblé de bienfaits ainsi que tout l'Univers. Il est aussi Celui que j'adore, je n'adore personne d'autre. Et si on te demande : **quelle est ta religion ? Dis : ma religion est l'islam** qui est la soumission à Allah par l'unicité, la servilité par son obéissance et le rejet du polythéisme et de ses adeptes. Et si on te demande : **qui est ton Prophète ? Dis : Muhammad** Ibn 'Abdel-Muttalib Ibn Hâshim, et Hâshim appartient à la tribu des Quraysh, et Quraysh font partie des arabes, et les arabes sont les descendants d'Ismâ'îl Ibn Ibrâhîm El-Khalîl, que la Paix soient sur eux deux ainsi que sur notre Prophète.

La base de la religion et son pilier :

Deux choses :

Premièrement : l'ordre d'adorer Allah Unique et sans associé, l'insistance à ce propos, s'allier aux personnes l'acceptant, et considérer mécréante toute personne délaissant cet ordre.

Deuxièmement : mettre en garde contre le polythéisme dans l'adoration d'Allah, insister fortement sur ce sujet, considérer comme ennemi toute personne ne le rejetant pas, et considérer mécréante toute personne polythéiste.

Les conditions de « Lâ ilâha illa Allah » (Point de Divinité digne d'adoration si ce n'est Allah) :

Premièrement : la connaissance (*al 'ilm*) de son sens par négation (« point de divinité... ») et affirmation (« ...si ce n'est Allah »).

Deuxièmement : la certitude (*al yaqîn*), c'est-à-dire la connaissance totale qui annule tout doute et incertitude

Troisièmement : la sincérité (*al iklâs*) qui annule toute forme de Shirk (polythéisme)

Quatrièmement : la véracité (*as-sidq*) qui annule toute sorte de mensonge et empêche l'hypocrisie

Cinquièmement : l'amour (*al mahabbah*) de cette parole et de tout ce qu'elle engendre, et la joie provoquée par cette parole.

Sixièmement : la servilité (*al inqîâd*) aux droits de cette parole qui sont : les actes obligatoires, sincèrement pour Allah et en recherchant Son agrément.

Septièmement : l'acceptation (*al qabûl*) qui annule toute forme de rejet.

Les preuves de ces conditions, tirées du Coran et de la Sounna:

La preuve concernant la connaissance :

Allah a dit : « **Sache** qu'il n'y a d'autre divinité (digne d'être adorée) qu'Allah » [Sourate Muhammad verset 19]

Il a aussi dit : « **si ce n'est ceux qui attestent avec vérité alors qu'ils connaissent** » [Sourate Zukhruf verset 86] c'est-à-dire qui attestent « La ilaha illa Allah » alors qu'ils connaissent avec leurs cœurs ce que leurs langues prononcent.

Et de la Sunnah : le hadith authentique d'après 'Uthman (RA) : le Prophète (SAW) a dit : « *Celui qui meurt tout en sachant qu'il n'y a d'autre divinité (digne d'être adorée) qu'Allah entrera au Paradis* »

La preuve concernant la certitude :

Allah a dit : « **Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques.** » [Sourate Al-Hudjurat, verset 15]

Allah a donc posé comme condition de la véracité de leur foi en Lui et son Prophète le fait de ne pas douter. Quant à celui qui doute, il fait partie des hypocrites.

Et de la Sounna : le hadith authentique d'après Abu Hureïra (RA) : le Prophète (SAW) a dit : « *Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que je suis le Prophète d'Allah. Nul ne rencontre Allah avec ces deux paroles, en n'ayant aucun doute à leur sujet, sans qu'il n'entre au Paradis* ». Et dans une autre version : « *Il n'arrivera jamais qu'une personne rencontre Allah avec ces deux paroles, en n'ayant aucun doute à leur sujet, puis qu'Allah l'empêche d'entrer au Paradis* ».

Et d'après Abu Hureïra dans un hadith long où le Prophète lui dit : « *Toute personne que tu rencontres derrière ce mur et qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et dont le cœur en est certain, annonce lui la bonne nouvelle (qu'il fera partie des gens) du Paradis.* »

La preuve concernant la sincérité :

Allah a dit : « **La religion sincère n'appartient-elle pas à Allah ?** » [Az-Zumar verset 3]

Il a aussi dit : « **Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte sincère** » [Sourate Al-Bayinah verset 5]

Et de la Sunnah : le hadith authentique d'après Abu Hureïra , d'après le Prophète (SAW) : « *Les gens qui seront le plus content de mon intercession seront ceux qui auront dit La ilaha illa Allah , sincèrement et du plus profond de leur cœur (ou âme)* »

Et dans un hadith authentique d'après 'Utbane Ibn Malik (RA) d'après le Prophète (SAW) : « *Allah a protégé du feu toute personne qui dit: Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, ne recherchant par cela que la face d'Allah Puissant et Majestueux* ».

La preuve concernant la véracité :

Allah dit :

« 1. Alif, Lam, Mim. 2. Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire: «Nous croyons!» sans les éprouver? 3. Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; [Ainsi] Allah connaît ceux qui sont véridiques et ceux qui mentent. » [Sourate El-'Ankabut]

Il dit aussi : « 8. Parmi les gens, il y a ceux qui disent: «Nous croyons en Allah et au Jour dernier!» tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. 9. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. 10. Il y a dans leurs coeurs une maladie (de doute et d'hypocrisie), et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtement douloureux, pour avoir menti. » [Sourate El-Baqarah]

Et de la Sounna : le hadith authentique rapporté par Bukhari et Muslim d'après Mu'adh Ibn Djabal (RA) d'après le Prophète (SAW) : « *Il n'est pas une personne qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Muhammad est Son esclave et messenger, véridiquement et du plus profond de son cœur, sans qu'Allah ne le protège du Feu* »

La preuve concernant l'amour :

Allah a dit : « **Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah.** » [Sourate El-Baqarah verset 165]

Il dit aussi : « **Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur.** » [Sourate El-Maidah verset 54]

Et de la Sunnah : le hadith authentique d'après Anas (RA) : le Prophète (SAW) a dit : « *Trois choses, si elles se rassemblent chez une personne, celle-ci ressentira la douceur de la foi: qu'Allah et Son Prophète lui soient plus cher que tout autre chose, qu'elle n'aime une personne que pour Allah, et qu'elle déteste retourner dans la mécréance après qu'Allah l'en a sauvé, comme elle détesterait être jetée dans le feu.* »

La preuve concernant la servilité :

Allah dit : « **Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtement et vous ne recevez alors aucun secours.** » [Sourate Az-Zumar verset 54]

Il dit aussi : « **Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être, tout en se conformant à la Loi révélée** » [Sourate An-Nissa verset 125]

Il dit aussi : « **Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme** » [Sourate Luqman verset 22] l'anse la plus ferme désigne « Il n'y a d'autre divinité qu'Allah ».

Il dit aussi : « **Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'aient demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'aient éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].** » [sourate An-Nissa verset 65]

Et de la Sounna : « *Aucun d'entre vous ne sera véritablement croyant jusqu'à ce que ses désirs soient soumis à ce avec quoi je suis venu (la révélation)* » Et c'est cela la servilité totale et absolue.

[remarque : ce hadith est faible . Voir « *Djâmi'ul 'Ulûmi wal Hikem* » d'Ibn Radjab. En-Nawawi a dit dans les quarante hadiths : « c'est un hadith bon et authentique, et nous l'avons rapporté dans le livre « El-Hudjah » avec une chaîne de transmission authentique ». Chose à laquelle Ibn Radjab a répondu : « l'authentification de ce hadith est très éloignée de la réalité, et ce pour diverses raisons », raisons qu'il a ensuite expliquées. Cheikh El-Albânî a affaibli ce hadith à cause de la présence de Na'im Ibn Hammad dans la chaîne de transmission, qui est un rapporteur faible]

La preuve concernant l'acceptation :

Allah a dit : « **23. Et c'est ainsi que Nous n'avons pas envoyé avant toi d'avertisseur en une cité sans que ses gens aisés n'aient dit: « Nous avons trouvé nos ancêtres sur une religion et nous suivons leurs traces». 24. Il dit: «Même si je viens à vous avec une meilleure direction que celle sur laquelle vous avez trouvé vos ancêtres?» Ils dirent: «Nous ne croyons pas au message avec lequel vous avez été envoyés». 25. Nous Nous vengeâmes d'eux. Regarde ce qu'il est devenu de ceux qui criaient au mensonge.** » [Sourate Az-Zukhruf]

Il dit aussi : « **35. Quand on leur disait: «Point de divinité à part Allah», ils se gonflaient d'orgueil, 36. et disaient: «Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou?»** » [Sourate As-Saaffaat]

Et dans la Sunnah : le hadith authentique d'après Abu Mussa (RA) d'après le Prophète : « *La guidée et la science avec lesquelles Allah m'a envoyé sont semblables à une pluie abondante sur une terre: certaines parcelles de terre sont fertiles, absorbent l'eau afin que poussent herbes et plantes en quantité. D'autres parcelles de terre sont étanches : elles ne font que conserver l'eau de façon à ce qu'Allah en fasse profiter les hommes qui en boivent, abreuvant leur bétail et arrosent leurs champs. Cette pluie a aussi atteint certaines parcelles de terre stériles qui ne conservent ni eau ni ne font pousser de végétation. Ces parcelles correspondent à celui à qui Allah a fait comprendre la religion, et qui a tiré bénéfice de ce avec quoi je suis venu. Il a appris et enseigné. Quant à l'autre parcelle, elle est semblable à celui qui a négligé la révélation et a refusé la guidée avec laquelle j'ai été envoyé.* »

Les actes qui annulent l'Islam :

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que les actes qui annulent l'Islam sont au nombre de 10 :

Premièrement :

L'associationnisme dans l'adoration d'Allah

Allah a dit : « **Allah ne pardonne pas qu'on lui associe autre que Lui, et Il pardonne tout ce qui est en deçà de cela à qui Il veut** » [sourate En-Nissa verset 48]

Il dit aussi : « **Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs!** » [sourate El-Maidah verset 72]

Et fait partie de l'associationnisme : sacrifier une bête pour un autre qu'Allah, comme le fiat d'égorger une bête pour un Djinn ou un tombeau.

Deuxièmement :

Quiconque met entre lui et Allah des intermédiaires qu'il invoque, à qui il demande l'intercession et sur qui il compte est unanimement reconnu comme étant mécréant.

Troisièmement :

Quiconque ne considère pas les polythéistes comme mécréants ou doute de leur mécréance ou considère la voie qu'ils suivent comme bonne est un mécréant.

Quatrièmement :

Quiconque pense qu'une voie autre que celle du Prophète (SAW) est meilleure que sa voie, ou que le jugement d'une autre personne est meilleur que son jugement (SAW) – comme celui qui préfère le jugement des Tawaghits (tout être se faisant adoré en dehors d'Allah) à son jugement (SAW) – est un mécréant

Cinquièmement :

Quiconque répugne une chose avec laquelle le Prophète (SAW) est venu – même s'il l'applique lui-même – est un mécréant.

Sixièmement :

Quiconque se moque d'une chose faisant partie de la religion du Prophète (SAW), de sa récompense ou de son châtement, est un mécréant.

Et la preuve réside dans la parole d'Allah : « **Dis: «Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messenger que vous vous moquiez?» 66. Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru** » [Sourate Tawba]

Septièmement :

La magie. Toute personne la pratiquant ou l'acceptant est mécréante. Et la preuve réside dans la parole d'Allah : « **Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable** » [sourate El-Baqara verset 102]

Huitièmement :

Supporter les mécréants et les aider contre les musulmans. La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.** » [Sourate El-Maidah verset 51]

Neuvièmement :

Quiconque croit que certaines personnes peuvent se permettre de ne plus obéir à la loi de Muhammad (SAW) – de la même façon que cela est arrivé à El-Khidhr avec Mussa (SAW) – est un mécréant.

Dixièmement :

Quiconque se détourne totalement de la religion d'Allah, ne l'apprend pas et ne l'applique pas est un mécréant. Et la preuve réside dans la parole d'Allah : « **Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne? Nous nous vengerons certes des criminels.** » [Sourate As-Sadjda verset 22].

Et il n'y a aucune différence – en ce qui concerne ces 10 actes annulatifs de l'Islam – entre la personne qui les fait en plaisantant, sérieusement ou sous la peur. Seul la personne sous la contrainte est excusée.

Et tous ces actes sont un danger énorme, malgré le fait que beaucoup de personnes s'en rendent coupables.

Il convient donc au musulman d'y faire attention et de craindre de les commettre. Et nous demandons la protection d'Allah contre les causes de Sa Colère et Son Châtiment douloureux.

Les trois types d'Unicité :

Premièrement : l'Unicité de Seigneurie (Tawhid Ar-Rububiyah) :

C'est ce que les mécréants du temps du Prophète (SAW) reconnaissaient. Malgré tout, le Prophète (SAW) les a combattus, ne les a pas reconnus comme étant musulmans, et il a rendu licites leur sang et leurs biens. Ce type correspond à l'Unicité d'Allah dans ses actions.

La preuve est la parole d'Allah : « **Dis: <Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?> Ils diront: <Allah>. Dis alors: <Ne le craignez-vous donc pas? >.** » [sourate Yunus verset 31]

Et les versets de la sorte sont nombreux.

Deuxièmement : l'Unicité d'adoration (Tawhid Al-Uluhiyah) :

C'est le type de Tawhid au sujet duquel le conflit n'a jamais cessé, depuis les débuts de l'Humanité jusqu'à nos jours. Il s'agit de l'Unicité d'Allah dans les actions de Ses serviteurs : comme l'invocation, la promesse d'adoration, le sacrifice, l'espoir, la crainte, la confiance, le désir de récompense, la peur du châtiment, l'humilité, et toute autre sorte d'adoration dont la preuve réside dans le Coran.

Troisièmement : l'Unicité des Noms d'Allah, de ses Attributs et de Son Etre (Tawhid Addhaat wal Asmaa was-Sifaat):

Allah a dit : « **1. Dis: <Il est Allah, Unique. 2. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. 3. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. 4. Et nul n'est égal à Lui.>.** » [Sourate Al-Ikhlâs]

Il a aussi dit : « **C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez- Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms: ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait** » [sourate al-A'raf verset 180]

Et Il a dit : « **Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.** » [Sourate Ach-Chura verset 11]

L'associationnisme (Shirk) est l'opposé de l'Unicité :

Le Shirk comporte trois types : le plus grand Shirk, le moindre Shirk et le Shirk imperceptible.

Premièrement : le plus grand Shirk :

Allah ne le pardonne pas et n'accepte aucune bonne action avec.

Allah a dit : « **Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement.** » [Sourate An-Nissa verset 116]

Il a aussi dit : « **Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent: «En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Marie.» Alors que le Messie a dit: «Ô enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur». Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !** » [Sourate Al-Maidah verset 72].

Et Il a dit : « **Nous avons considéré l'oeuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée** » [Sourate Al-Furquane verset 23]

Il a dit : «**En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé: «Si tu donnes des associés à Allah, ton oeuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants.** » [Sourate Az-Zumar verset 65]

Et : « **Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain.** » [Sourate Al-An'am verset 88]

Et le plus grand Shirk lui-même est divisé en quatre catégories :

Le Shirk dans l'invocation :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés.** » [Sourate Al-'Ankabut verset 65]

Le Shirk dans l'intention et la volonté :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **15. Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuons exactement selon leurs actions sur terre, sans que**

rien leur en soit diminué. 16. Ceux-là qui n'ont rien, dans l'au-delà, que le Feu. Ceux qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront oeuvré. » [Sourate Hud]

Le Shirk dans l'obéissance :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. » [Sourate At-Tawba verset 31] Et l'explication claire de ce verset est l'obéissance aux savants et moines dans la désobéissance à Allah, non pas leur invocation, comme le Prophète (SAW) l'a expliqué à 'Adi Ibn Hatim lorsque ce dernier lui dit : nous ne les adorons pas et qu'il lui a répondu que leur adoration consistait à leur obéir dans la désobéissance d'Allah.

Le Shirk dans l'amour :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah » [Sourate Al-Baqara verset 165]

Deuxièmement : le moindre Shirk :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun à son Seigneur » [Sourate El-Kahf verset 110]

Troisièmement : le Shirk imperceptible :

La preuve réside dans la parole du Prophète (SAW) : « *Le Shirk dans cette communauté est encore plus imperceptible que les pas d'une fourmi noire sur une pierre noire dans une nuit sombre* » [Rapporté par Abu Ya'la et Al-Bazzar, authentifié par El-Arna'ut , d'après le hadith d'Abu Bakr d'après le Prophète (SAW) : « *Le Shirk est plus imperceptible que les pas d'une fourmi* » Abu Bakr s'étonna : O Prophète d'Allah, le Shirk est-il autre chose que le fait d'adorer un autre qu'Allah ou d'invoquer un autre que lui ? Le Prophète (SAW) répondit : « *Que ta mère te perde ! (formule de la langue arabe pour capter l'attention) Le Shirk parmi vous est encore plus imperceptible que les pas d'une fourmi...* ».]

Et l'effacement de ce Shirk réside dans le fait de dire : « *O Allah ! Je me protège auprès de Toi contre le fait de t'associer quelque chose alors que je sais, et je te demande pardon pour ce que je ne sais pas* » [authentique]

La mécréance est de deux sortes :

Premièrement : la mécréance qui fait sortir de l'Islam :

Elle est elle-même subdivisée en cinq catégories :

La mécréance de reniement :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Et quel pire injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui dément la Vérité quand elle lui parvient? N'est-ce pas dans l'Enfer une demeure pour les mécréants?** » [Sourate El-Ankabut verset 68]

La mécréance d'orgueil et de refus malgré la croyance :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.** » [Sourate El-Baqara verset 34]

La mécréance de doute :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **35. Il entra dans son jardin coupable envers lui-même [par sa mécréance]; il dit: <Je ne pense pas que ceci puisse jamais périr 36. Et je ne pense pas que l'Heure viendra. Et si on me ramène vers mon Seigneur, je trouverai certes meilleur lieu de retour que ce jardin. 37. Son compagnon lui dit, tout en conversant avec lui: <Serais-tu mécréant envers Celui qui t'a créé de terre, puis de sperme et enfin t'a façonné en homme? 38. Quant à moi, c'est Allah qui est mon Seigneur; et je n'associe personne à mon Seigneur !** » [Sourate El-Kahf]

La mécréance de détournement :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Et ceux qui ont mécré se détournent de ce qui leur est annoncé** » [sourate Al-Ahqaf verset 3]

La mécréance d'hypocrisie :

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **C'est parce qu'en vérité ils ont cru, puis rejeté la foi. Leur coeurs donc, ont été scellés, de sorte qu'ils ne comprennent rien.** » [Sourate Al-Munafiqun verset 3]

Deuxièmement : La moindre mécréance :

Elle ne fait pas sortir de l'Islam. Elle correspond à l'ingratitude face aux bienfaits.

La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Et Allah propose en parabole une ville: elle était en sécurité, tranquille; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur [en punition] de ce qu'ils faisaient.** » [Sourate An-Nahl verset 112]

L'Hypocrisie :

Elle est de deux types : l'hypocrisie de croyance et l'hypocrisie d'action.

Premièrement : l'hypocrisie de croyance :

Elle comporte six sous-catégories. Celui qui se rend coupable de l'une d'elles fera partie des gens qui sont dans le plus bas niveau de l'Enfer.

- Considérer le Prophète (SAW) comme mensonger
- Considérer comme mensonge une partie de ce avec quoi le Prophète (SAW) est venu
- Détester le Prophète (SAW)
- Détester une partie de ce avec quoi le Prophète (SAW) est venu
- Se réjouir du rabaissement de la religion du Prophète (SAW)
- Détester la victoire de la religion du Prophète (SAW)

Deuxièmement : l'Hypocrisie d'action :

Elle comporte cinq sous catégories.

La preuve est la parole du Prophète (SAW) : « *Les caractéristiques de l'hypocrite sont au nombre de cinq : lorsqu'il parle il ment, lorsqu'il promet il ne tient pas sa promesse, lorsqu'on lui confie quelque chose il ne respecte pas le dépôt* » et dans une autre version : « *lorsqu'il se dispute il devient grossier et lorsqu'il il pactise il trahit* ». [Rapporté par Bukhari et Muslim].

Le sens du mot Taghout et ses principaux types :

Sache, qu'Allah te fasse miséricorde, que la première chose qu'Allah a commandé au fils d'Adam est le rejet du Taghout et la foi en Allah. La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Taghout.** » [Sourate An-Nahl verset 36]

Quant à la façon de rejeter le Taghout : c'est de croire en la nullité de l'adoration d'un autre qu'Allah, de la délaisser, de la détester et d'appliquer le takfir (anathème) sur qui la pratique, et de considérer comme ennemi celui qui s'en rend coupable.

Pour ce qui est du sens de la foi en Allah : c'est que tu crois qu'Allah est le Dieu adoré Unique, en excluant toute autre chose, en ne vouant toutes les formes d'adoration qu'à Allah, et en les rejetant pour tout autre qu'Allah. C'est aussi le fait d'aimer les gens qui ne vouent leur adoration qu'à Allah et de les prendre comme alliés, et de détester les gens du Shirk et les considérer comme ennemis.

Et c'est cela la religion d'Ibrahim dont toute personne s'en éloignant a rabaisé son âme, et c'est cela l'exemple qu'Allah nous a demandé de suivre lorsqu'il dit : « **Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: «Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul.** » [Sourate Al-Mumtahanah verset 4].

Et le Taghout est général. Ainsi, tout ce qui est adoré à la place d'Allah et qui est satisfait de cela, que ce soit un objet d'adoration, un être que l'on suit ou à qui on obéit dans la désobéissance

d'Allah et de Son Messenger, est un Taghout. Et les Taghouts sont nombreux, mais les types principaux sont au nombre de cinq :

- **Satan qui appelle à adorer un autre qu'Allah :** et la preuve réside dans la parole d'Allah : « **Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré** » [Sourate Ya-Sin verset 60]
- **Le gouvernant transgresseur qui change les lois d'Allah :** et la preuve réside dans la parole d'Allah : « **N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tagut, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement.** » [Sourate En-Nissa verset 60]
- **Celui qui juge par autre chose que la loi révélée par Allah :** la preuve réside dans la parole d'Allah : « **Et quiconque ne juge pas selon ce qu'Allah a révélé, les voilà les mécréants** » [Sourate El-Maidah verset 44]
- **Celui qui prétend connaître l'invisible en dehors d'Allah :** et la preuve réside dans la parole d'Allah : « **26. [C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne 27. Sauf à celui qu'Il agrée comme Messenger et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants** » [Sourate El-Djinn]. Allah a aussi dit : : « **C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et par une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite.**
- **Celui qui est adoré en dehors d'Allah tout en étant satisfait de cette adoration :** et la preuve réside dans la parole d'Allah : « **Et quiconque d'entre eux dirait: «Je suis une divinité en dehors de Lui». Nous le rétribuons de l'Enfer. C'est ainsi que Nous rétribuons les injustes.** » [Sourate Al-Anbya verset 29]

Et sache que l'homme ne devient croyant en Allah que s'il rejette le Taghout. La preuve réside dans la parole d'Allah : « **Le guidée et la déviation se sont clairement dissociés. Et celui qui rejette le Taghout et croit en Allah, il s'est certes accroché à l'anse ferme inébranlable. Et Allah est Audient et Sachant.** » [Sourate Al-Baqara verset 256]

La guidée : la religion de Muhammad, et la déviation : la religion de Abu Djahl, et l'anse ferme : le témoignage que nul divinité n'est digne d'être adorée si ce n'est Allah, qui comporte la négation et l'affirmation. La négation de toute forme d'adoration à autre qu'Allah, et l'affirmation de toutes les sortes d'adoration à Allah Unique et sans associé.

Et la louange est à Allah, par le bienfait duquel les bonnes choses prennent fin.

SOMMAIRE :

Les 3 fondements dont la connaissance est nécessaire à tout musulman et musulmane.....	2
La base de la religion et son pilier:.....	2
Les conditions de « Lâ ilâha illa Allah » (Point de Divinité digne d'adoration si ce n'est Allah) :.....	2
Les preuves de ces conditions, tirées du Coran et de la Sounna.....	3
La preuve concernant la connaissance:.....	3
La preuve concernant la certitude:.....	3
La preuve concernant la sincérité:.....	3
La preuve concernant la véracité:.....	4
La preuve concernant l'amour:.....	4
La preuve concernant la servilité:.....	4
La preuve concernant l'acceptation:.....	5
Les actes qui annulent l'islam:.....	5
Premièrement :.....	6
Deuxièmement :.....	6
Troisièmement :.....	6
Quatrièmement :.....	6
Cinquièmement :.....	6
Sixièmement :.....	6
Septièmement :.....	6
Huitièmement :.....	6
Neuvièmement :.....	7
Dixièmement :.....	7
Les trois types d'unicité:.....	7
Premièrement : l'unicité de Seigneurie (Tawhid Ar-Rububiyah):.....	7
Deuxièmement : l'unicité d'adoration (Tawhid Al-Uluhiyah):.....	7
Troisièmement : l'unicité des Noms d'Allah, de ses Attributs et de Son Etre(Tawhid Addhaat wal Asmaa was-Sifaat):.....	7
L'associationnisme (Shirk) est l'opposé de l'unicité:.....	8
Premièrement : le plus grand Shirk :.....	8
<i>Le Shirk dans l'invocation</i> :.....	8
<i>Le Shirk dans l'intention et la volonté</i> :.....	8
<i>Le Shirk dans l'obéissance</i> :.....	9
<i>Le Shirk dans l'amour</i> :.....	9
Deuxièmement : le moindre Shirk :.....	9
Troisièmement : le Shirk imperceptible :.....	9
La mécréance est de deux sortes:.....	9
Premièrement : la mécréance qui fait sortir de l'islam:.....	9
<i>La mécréance de reniement</i> :.....	9
<i>La mécréance d'orgueil et de refus malgré la croyance</i> :.....	10
<i>La mécréance de doute</i> :.....	10
<i>La mécréance de détournement</i> :.....	10
<i>La mécréance d'hypocrisie</i> :.....	10
Deuxièmement : La moindre mécréance :.....	10
L'Hypocrisie :.....	10
Premièrement : l'hypocrisie de croyance :.....	10
Deuxièmement : l'hypocrisie d'action :.....	11
Le sens du mot Taghout et ses principaux types:.....	11
SOMMAIRE :.....	13